

Cantal



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

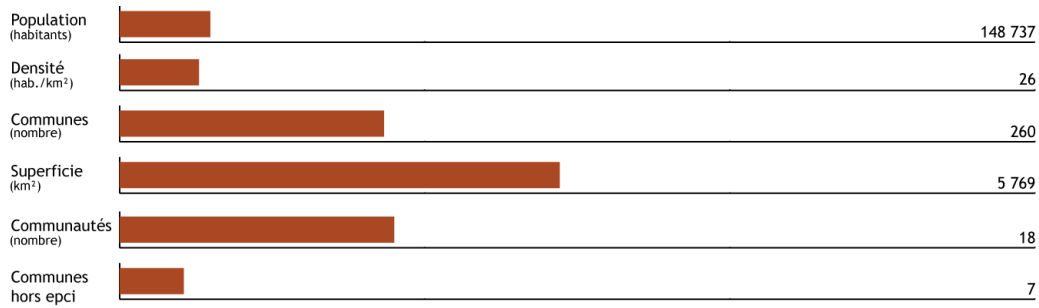
25 mai 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2010 :

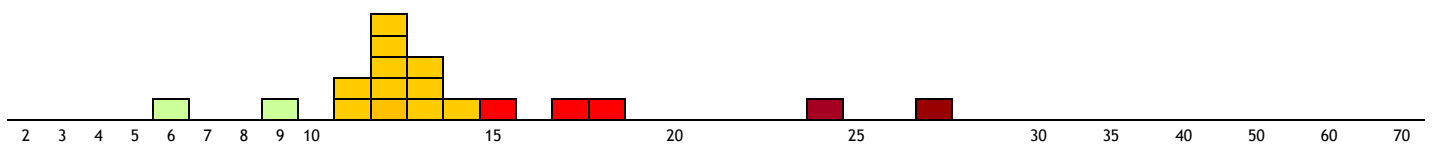
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

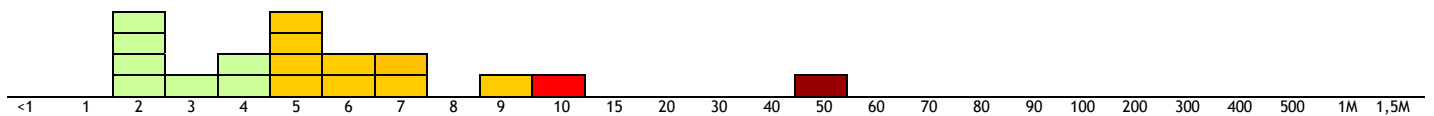
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

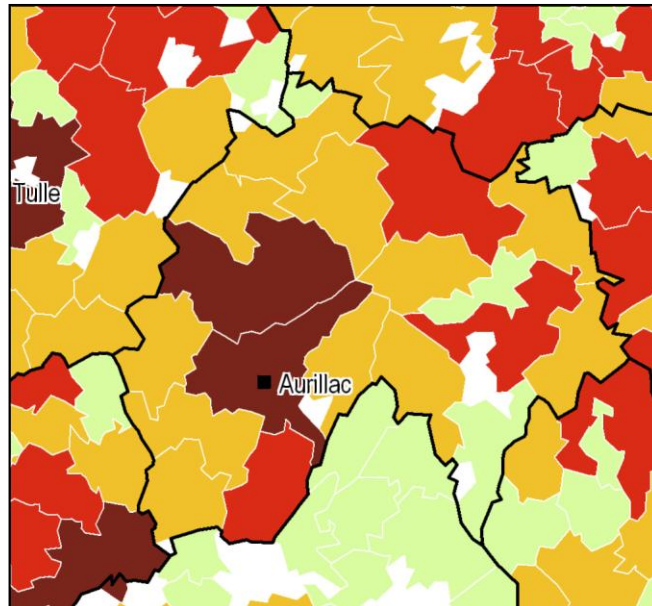


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
6	1
9	1
11	2
12	5
13	3
14	1
15	1
17	1
18	1
24	1
27	1
TOTAL	18

Population/Communauté	
Population	Communautés
2 à 3 000	4
3 à 4 000	1
4 à 5 000	2
5 à 6 000	4
6 à 7 000	2
7 à 8 000	2
9 à 10 000	1
10 à 15 000	1
50 à 60 000	1
TOTAL	18

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés sont de taille « moyenne » :

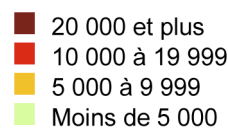
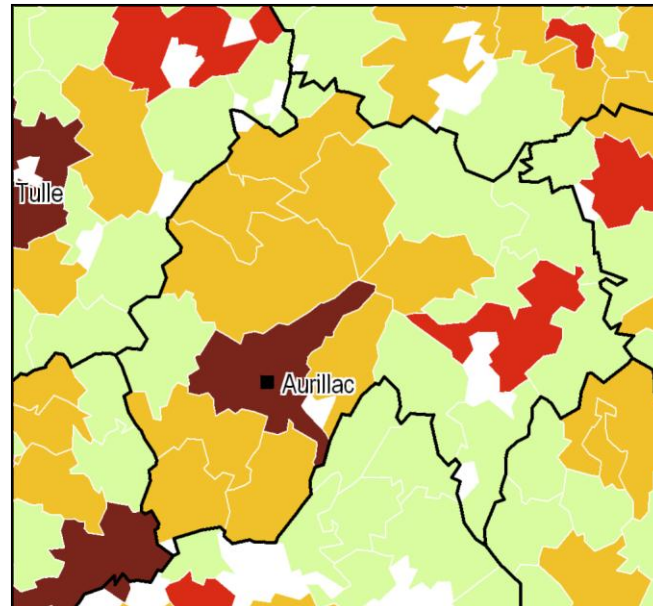
- 16 communautés sur 18 comptent au moins 10 communes (soit 88,90 %).
- 11 communautés comptent entre 10 et 14 communes (soit 61,10 %).
- 2 communautés comptent au moins 20 communes (CA du Bassin d'Aurillac, CC du Pays de Salers).

Comparaison avec les départements voisins

- Dans la plupart des voisinages, les communautés sont de taille plus importante.
- Situation différente sur l'Aubrac (Sud du Cantal, Lozère et surtout Nord Aveyron) où dominent les structures de petite taille assorties de « zones blanches » (en Aveyron).

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés sont faiblement peuplées :

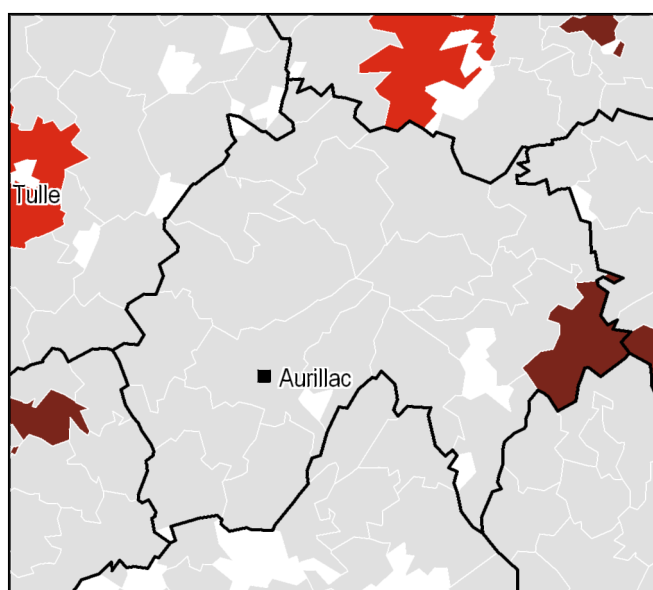
- 16 communautés sur 18 comptent moins de 10 000 habitants (soit 88,90 %).
- 7 communautés comptent moins de 5 000 habitants (38,90 %), pour l'essentiel dans l'Est du département.
- 1 communauté compte au moins 20 000 habitants (CA du Bassin d'Aurillac).

Comparaison avec les départements voisins

- Hormis dans le Lot et dans le Puy-de-Dôme, la plupart des communautés riveraines du Cantal comptent moins de 5 000 habitants, occupant de vastes espaces dans le Nord de l'Aveyron et l'Ouest de la Lozère (plateau d'Aubrac).
- Dans une périphérie élargie, apparaissent des ensembles plus peuplés, notamment autour des pôles urbains (communautés comptant au moins 20 000 habitants) de Figeac, dans le Lot, et de Tulle, en Corrèze.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	1	CC Margeride Truyère
Territoire comprenant une enclave	0	
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	30	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	9	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	7	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	7	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- 12 communes ont constitué la CC Entre deux Lacs en Châtaigneraie : Arnac, Cros-de-Montvert, Glénat, Montvert, Nieudan, Laroquebrou, Rouffiac, Saint-Étienne-Cantalès, Saint-Gérons, Saint-Santin-Cantalès, Saint-Victor, Siran.

Elargissement de périmètres existants :

- Chalvignac, Drugeac, Moussages ont intégré la CC du Pays de Mauriac.
- Lacapelle-Viescamp a intégré la CA du bassin d'Aurillac.
- Paulhenc a intégré la CC du Pays de Pierrefort.
- Saint-Étienne-de-Chomeil a intégré la CC du Pays Gentiane.
- Saint-Vincent-de-Salers et Le Vaulmier ont intégré la CC du Pays de Salers.
- Le Trioulou a intégré la CC du Pays de Maurs.

Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Cussac a intégré la CC du Pays de Saint-Flour.
- Saint-Saturnin a intégré la CC du Cézallier.

Entre 2010 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- 4 communes sont essaimées en limite Nord (Saint-Pierre) et Sud (Carlat, La Trinitat, Montmurat) du département.
- 3 communes constituent une petite « zone blanche » au Sud-Est du département (Neuve église, Saint-Martial, Les Ternes).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

CARLAT
MONTMURAT
NEUVÉGLISE
SAINT-MARTIAL

SAINT-PIERRE
LES TERNES
LA TRINITAT

Extraits des SDOI - Constats et propositions

Février 2010

L'analyse présentée ci-dessous est fondée sur les documents transmis, en 2006, par la préfecture.

Schéma de l'intercommunalité 2006

État des lieux

Au 31 décembre 2005, le département compte 1 communauté d'agglomération et 19 communautés de communes dont une interdépartementale.

234 communes sont intégrées dans des EPCI à fiscalité propre, représentant 90% des communes du département et concernant 95,98 % de la population.

Propositions

- Inciter les communes à rejoindre un EPCI à fiscalité propre

• Arrondissement d'Aurillac :

La plupart des 16 communes isolées devraient intégrer un EPCI à fiscalité propre.

Il n'y a pas eu de réponse, de la part des communautés concernées, à la consultation sur la possibilité d'une fusion entre la CC de la Haute-Châtaigneraie et la CC du Pays de Montsalvy.

Des communes du canton d'Arpajon-sur-Cère peuvent opter pour une adhésion à la CA du Bassin d'Aurillac (CABA), conduisant à la dissolution de la CC de la Haute-Châtaigneraie et à une répartition des communes membres de cet EPCI entre la CABA et la CC du Pays de Montsalvy.

Concernant la procédure de définition de l'intérêt communautaire, il faut que toutes les formalités aient été accomplies dans un délai global qui doit permettre **une entrée en vigueur de l'arrêté au plus tard le 18 août 2005** (souligné dans le texte).

• Arrondissement de Mauriac :

5 des 7 communes isolées devraient intégrer un EPCI à fiscalité propre.

Les élus n'ont affirmé aucune volonté de fusion entre les quatre EPCI existants, mais des potentialités de rapprochement sont envisageables.

Les services de la sous-préfecture ont travaillé sans relâche à mobiliser les présidents et directeurs de communautés de communes sur la définition de l'intérêt communautaire. On peut raisonnablement penser que la procédure sera close avant la date butoir.

• Arrondissement de Saint-Flour :

A ce jour, 3 communes sont situées en dehors d'un EPCI à fiscalité propre.

L'accompagnement technique apporté par les services de la sous-préfecture aux intercommunalités existantes ne peut conduire à un découpage autoritaire du territoire. Quelle que soit la méthode retenue, le seuil de 10 ou 15 000 habitants ne pourra pas être appliqué dans l'arrondissement.

Toutes les communautés de communes auront défini l'intérêt communautaire pour la mi-août 2006